CAP (Métiers de la gravure - options : A Gravure d'ornementation / B Gravure d'impression / C Gravure en modelé / D Marquage poinçonnage)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capgravure.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

MÉTIERS DE LA GRAVURE : OPTIONS A GRAVURE D'ORNEMENTATION, B GRAVURE D'IMPRESSION, C GRAVURE EN MODELÉ, D MARQUAGE POINÇONNAGE

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EG1 : HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 1,5 Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, L'égalité des droits en débat (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, l'accès aux services dans un territoire (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, s'exprimer et débattre dans le respect des droits (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : TERRITOIRE FICTIF DES RIVES, SECTEUR DE BELLAC

Cette épreuve porte sur l'histoire, la géographie et l'enseignement moral et civique. Les documents sont fournis dans le dossier technique. Les données territoriales du DT 2 sont fictives et ont été construites pour le sujet.

Répondez sur votre copie en vous appuyant sur les documents et sur vos connaissances. Pour les questions qui le demandent, justifiez votre réponse par des éléments précis. Le document réponse DR 1 est à compléter et à rendre avec la copie. Le sujet est noté sur 20 points.

PARTIE 1 : HISTOIRE, L'égalité des droits en débat (9 points)

Situer, confronter et analyser des textes politiques de la Révolution française

À l'aide des textes du DT 1 et de vos connaissances, étudiez les conceptions de l'égalité et de la citoyenneté exprimées par les deux autrices et auteurs.

1.1 (2 points) Situez les deux textes dans le temps et dans leur contexte politique. Indiquez un changement important intervenu en France entre leur publication.

1.2 (3 points) Confrontez les textes du DT 1. Relevez un principe commun et une différence importante dans la manière de désigner les personnes qui participent à la formation de la loi.

1.3 (2 points) Pour chacun des textes, précisez qui en est l'auteur ou l'autrice, sa nature et son destinataire. Expliquez en quoi ces éléments aident à comprendre leur portée.

1.4 (2 points) Montrez, en vous appuyant sur les textes et sur vos connaissances, à la fois la portée et les limites de l'affirmation de l'égalité des droits à cette époque.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, l'accès aux services dans un territoire (7 points)

Analyser des données spatiales et proposer une réponse à une inégalité territoriale

Le DT 2 présente quatre communes d'un territoire fictif et leur distance routière à un atelier public de gravure partagé, situé à Bellac. Utilisez ces données pour caractériser l'accès au service et proposer une réponse adaptée.

2.1 (2 points) Relevez la commune la plus éloignée de l'atelier et celle qui compte la population la plus importante. Justifiez chaque réponse par une donnée du DT 2.

2.2 (2 points) Montrez que l'accès à l'atelier est inégal selon les communes. Appuyez votre réponse sur deux données précises du DT 2.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.3 (3 points) Proposez une mesure d'aménagement ou de transport pour améliorer l'accès à l'atelier. Complétez le DR 1 en indiquant la commune prioritaire et votre mesure. Justifiez votre choix à l'aide des données du DT 2.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, s'exprimer et débattre dans le respect des droits (4 points)

Mobiliser les principes de liberté d'expression et de respect d'autrui dans une situation concrète

Lors d'un débat organisé par le centre de formation sur un projet de mise en valeur du patrimoine local, une apprentie publie en ligne une critique argumentée du projet. Un autre participant lui répond par des insultes et cherche à empêcher la discussion. Le DT 3 rappelle un principe lié à la liberté d'expression.

3.1 (1 point) Identifiez le droit exercé par l'apprentie lorsqu'elle exprime son opinion sur le projet.

3.2 (1,5 point) À l'aide du DT 3, expliquez pourquoi la liberté d'expression protège la critique du projet, mais ne justifie pas les insultes ni l'interdiction faite aux autres de s'exprimer.

3.3 (1,5 point) En tant que membre du groupe chargé de poursuivre le débat, proposez une règle concrète permettant à chacun de participer dans le respect des droits d'autrui. Justifiez votre proposition par un principe démocratique.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : TEXTES POLITIQUES SUR L'ÉGALITÉ ET LA CITOYENNETÉ

Document 1 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 6, 26 août 1789. « La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. » Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789.

Document 2 : Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, article 6, 1791. « La Loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les Citoyennes et Citoyens doivent concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation ; elle doit être la même pour tous : toutes les citoyennes et tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents. » Ce texte est écrit par Olympe de Gouges en 1791. Source : Olympe de Gouges, Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, article 6, 1791.

DT 2 : DISTANCES À L'ATELIER PUBLIC DE GRAVURE PARTAGÉ DANS LE TERRITOIRE FICTIF DES RIVES

Les données ci-dessous sont établies pour le sujet. Elles décrivent un territoire fictif. L'atelier public de gravure partagé est situé à Bellac. Les distances indiquées sont des distances routières depuis le centre de chaque commune.

Population des communes et distance routière à l'atelier

Commune	Population	Distance à l'atelier de Bellac
Rivière	2 400 habitants	4 km
Valmont	6 100 habitants	12 km
Saint-Loup	900 habitants	28 km
Les Ormes	1 500 habitants	19 km

Données fictives fournies pour le sujet.

DT 3 : LIBERTÉ D'EXPRESSION

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 11, 26 août 1789. « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté

FormaV - document d'entraînement non officiel

dans les cas déterminés par la loi. » Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 11, adoptée le 26 août 1789.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.3 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les deux cases contenant « ... » à partir du DT 2 et de votre proposition. Vous pouvez reproduire le tableau sur votre copie si nécessaire.

Priorité d'intervention et mesure proposée

Commune prioritaire	Mesure proposée pour améliorer l'accès à l'atelier
.....	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.